



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1083

Attribution de subventions de fonctionnement à 22 structures et 135 artistes au titre du fonds d'urgence pour un montant global de 573 750 euros

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1083 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A 22 STRUCTURES ET 135 ARTISTES AU TITRE DU FONDS D'URGENCE POUR UN MONTANT GLOBAL DE 573 750 EUROS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Parmi les premières mesures du nouvel exécutif de la Ville pour le secteur culturel, un fonds d'urgence exceptionnel de quatre millions d'euros a été voté le 30 juillet 2020 après un premier confinement qui avait durement éprouvé les acteurs culturels.

Lors du Conseil municipal du 19 novembre 2020, un premier volet d'aides financières a été voté. C'est ainsi que 279 acteurs culturels, structures et artistes ont pu bénéficier d'aides exceptionnelles pour un montant total de 2 922 647 euros.

Le Conseil municipal du 25 mars a permis de voter l'adhésion de la Ville au GIP Cafés cultures et celui du 27 mai des aides aux projets *Carnets de création* et *A ciel ouvert* pour un montant total de 75 600 euros.

Au regard des mesures sanitaires prolongées sur quasiment toute la saison culturelle 2020-2021, le second volet d'aides réparties sur l'année 2021 se traduit par trois orientations principales :

- le soutien économique aux structures en difficulté ;
- le soutien économique à des artistes ;
- l'aide au maintien de l'activité artistique et à la reprise.

I- Soutien à des structures culturelles :

Plusieurs structures ont interpellé la Ville de Lyon entre septembre 2020 et mai 2021 pour alerter sur leurs difficultés financières liées à la crise sanitaire et avaient regretté de ne pas avoir déposé de dossier de demande de soutien au titre du fonds d'urgence en 2020.

La Ville de Lyon a accepté d'étudier leurs demandes sur le reliquat 2021 de ce fonds d'urgence. 30 structures ont ainsi été autorisées à envoyer une demande de soutien. 19 ont renvoyé un dossier complet. Il est proposé d'en soutenir 16. Les 3 autres ont été jugées inéligibles en raison de difficultés structurelles non imputables à la crise sanitaire ou pour des situations économiques ne justifiant pas du besoin d'une aide d'urgence.

II- Soutien à des artistes :

Ce second volet consiste à répondre aux artistes indépendants, premières victimes de la crise sanitaire : artistes auteurs et autrices, artistes intermittents et intermittentes, guides-conférenciers et conférencières notamment.

Les conditions d'attribution de l'aide sont :

- géographique : est éligible tout artiste quel que soit son statut, fragilisé par la crise sanitaire, résidant ou agissant principalement sur le territoire lyonnais. Les artistes non domiciliés à Lyon devaient notamment présenter des justificatifs attestant d'une activité professionnelle régulière ou de longue durée basée à Lyon même : local de travail ou de répétition, employeurs ayant leur siège à Lyon ;
- artistique : seuls sont éligibles les artistes dont l'activité artistique est bien l'activité principale et qui sont en capacité d'indiquer les incidences de la crise sanitaire sur leurs revenus en terme de cachets, de ventes d'œuvres ou de prestations.

Aucun artiste soutenu au titre du fonds d'urgence de la Ville de Lyon en 2020 n'a été éligible à une seconde aide.

Pour ce second volet, la Ville a reçu 156 demandes. 21 dossiers ont été considérés inéligibles : 5 pour des artistes ayant déjà été soutenus en 2020 ; 12 pour une domiciliation hors Lyon ; 2 pour des dossiers remplis au nom de personnes morales et non physiques ; 2 pour des artistes en démarrage d'activités, ne pouvant justifier de pertes liées à la crise sanitaire.

Comme pour le premier volet voté en novembre 2020, par souci d'équité et de cohérence, il est proposé de soutenir (sauf pour les demandes d'un montant inférieur) :

- les artistes auteurs et autrices (plasticien-es, écrivain-es, guides-conférencier-es) éligibles à un plafond de 5 000 €;
- les artistes intermittent-es éligibles à un montant plafond de 3 000 €

III- Aide à la reprise :

Ce troisième axe s'est traduit notamment par :

- l'adhésion de la Ville de Lyon au GIP Cafés cultures, gestionnaire d'un fonds d'aides destiné à soutenir les emplois artistiques dans les cafés et les restaurants (notamment les musiques actuelles) ;
- l'augmentation des enveloppes allouées aux événements *Tout l'monde dehors* et *Fête de la musique* ;
- le soutien à des initiatives originales comme l'opération *A ciel ouvert* portée par Studio Ganek qui a permis de soutenir 20 artistes en exposant leurs œuvres dans la ville fin avril – début mai ou par *Carnets de création*, chaîne Youtube de la Ville de Lyon permettant de mettre en valeur des résidences d'artistes dans les établissements culturels.

Il vise également à soutenir des initiatives originales de structures associatives qui portent des projets favorisant liens et rencontres entre des artistes et des œuvres et des publics qui ont pu être isolés et fragilisés par la crise sanitaire, notamment les étudiants (Festivals connexion) et les aîné-es (Silk me back et Jazz RA). Il permet également à la Ville d'accompagner des événements qui soutiennent des artistes (6^{ème} continent, Lyon BD festival et le Réverbère).

Association des festivals de cinéma en Auvergne-Rhône-Alpes / festivals connexion –
Pôle Pixel, 24 rue Emile Decorps à Villeurbanne

L'association Festivals Connexion rassemble des festivals et rencontres dont l'objet premier est le cinéma et l'audiovisuel à caractère culturel. A ce jour, 54 manifestations cinématographiques de la Région sont adhérentes.

Les objectifs de l'association sont d'accompagner les festivals dans leur développement, d'affirmer le rôle à part entière des festivals de cinéma dans le paysage culturel, de susciter le dialogue, la réflexion et la concertation entre adhérents dans une perspective de non-concurrence et de mutualisation des moyens et d'accéder à des outils partagés (réalité virtuelle, imprimantes à accréditations/ badges professionnels, objets).

Le réseau organise des jurys régionaux composés de représentants des festivals. Ce jury est chargé de remettre un prix qui bénéficie d'une dotation technique offerte par nos partenaires techniques. Festivals Connexion et Mèche Courte, dispositif d'accompagnement de diffusion de courts métrages régionaux dans les salles partenaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, permettent au film primé d'intégrer le catalogue régional.

Festivals Connexion est une vitrine pour les festivals du réseau. Pour ce faire, l'association déploie plusieurs outils de communication qui mettent en avant les festivals au quotidien : site internet, newsletter mensuelle, réseaux sociaux plaquette de présentation du réseau.

Parmi ces outils mutualisés et afin de participer à la reprise de l'activité culturelle, Festivals Connexion propose un passeport pour les 18 festivals de cinéma de la Métropole de Lyon, dont 9 se déroulent tout ou partie à Lyon même. Il permet aux spectateurs de bénéficier d'une place gratuite par festival pour seulement 10 € L'objectif est d'offrir une nouvelle visibilité aux festivals, et de favoriser la circulation du public entre les différentes manifestations.

Les festivals lyonnais participants à cette opération sont :

- festival Lumière – Métropole de Lyon ;
- festival Hallucinations Collectives - Lyon ;
- Les Toiles des mômes – Métropole de Lyon ;
- festival Interférences – Lyon ;
- festival Les Inattendus – Lyon ;
- On vous ment ! Festival Documenteur - Lyon ;
- festival Cinémas du Sud – Lyon ;
- festival Quais du départ – Lyon ;
- festival Les Intergalactiques – Lyon.

Au titre du fonds d'urgence, la délégation culture souhaite soutenir cette initiative en permettant l'acquisition de 1000 passeports destinés à des étudiants de la Ville. Ces passeports seront notamment offerts par l'intermédiaire d'associations étudiantes, ainsi qu'à des élèves de la Ciné Fabrique.

Le budget prévisionnel 2021 est de 126 400 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 10 000 €
Etat : 22 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 70 000 €
Métropole de Lyon : 9 000 €
Recettes propres : 12 800 €

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Festivals Connexions.

Pour information, pas de demande subvention reçue au titre de l'année 2020

Association Silk me back - 4 allée du Textile à Vaulx-en-Velin.

L'association Silk me back défend une démarche artistique mettant en lien de multiples expressions contemporaines autour de la thématique de la soie. Initiée suite aux événements de Fukushima, cette démarche a tout d'abord exploré ces liens soyeux entre France et Japon. Déroulant ce fil encore plus loin, le Silk me back se décline aujourd'hui sur différents projets culturels.

Dans le cadre de son dixième anniversaire, l'association a organisé à Lyon le 6 juillet dernier le défilé *Trans-Silking-Express* racontant dix années de créations, d'expositions et d'édition sur l'histoire de la route de la soie. Une trentaine de pièces uniques, pièces de musée ont été présentées sur l'espace public et dans l'Hôtel de ville. Les « mannequins d'un jour » étaient de tous âges et origines confondus (de 12 à 80 ans). Une partie des aînés sont accueillis dans deux résidences autonomie de la Ville de Lyon.

Le lycée de la Martinière et la SEPR ont été associés à ce projet. Des ateliers ont été organisés en juin avec les participants du défilé.

Au titre du fonds d'urgence, la délégation culture souhaite soutenir cette initiative qui participe à retrouver le public sur des manifestations culturelles, notamment les aînés.

Le budget prévisionnel 2021 est de 98 250 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon - défilé : 15 000 €
Ville de Lyon – fonctionnement : 30 000 €
Ville de Vaulx-en-Velin : 2 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 5 000 €
Métropole de Lyon : 8 000 €
Recettes propres : 37 000 €

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 11 000 € à l'association Silk me back.

Pour information, 4 000 € ont été votés par la Délégation action sociale pour le défilé au Conseil municipal du 8 juillet 2021.

Pas de demande subvention reçue au titre de l'année 2020

Association Jazz(s) Rhône-Alpes-Auvergne - JAZZ(S) RA - Village Sutter - 10 rue de Vauzelles à Lyon 1^{er}

Jazz(s) RA est une plateforme qui rassemble les acteurs du jazz en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette association est le fruit de la fusion entre les associations Suivez le Jazz et Rhône-Alpes Jazz effectuée en 2010 et qui réunissait alors 30 adhérents. La plateforme couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire régional et compte désormais plus de 150 adhérents répartis en 4 collèges : artistes et collectifs d'artistes, structures de diffusion (scènes, clubs et festivals), structures d'édition et de production, structures d'enseignement et de formation.

L'objet de l'association est de soutenir le développement et la structuration du jazz et des musiques improvisées en région, notamment en valorisant l'ensemble des initiatives de la scène jazz régionale, et en premier lieu celles de ses membres.

Le 10 avril 2021, Jazz(s) RA a lancé un appel à projets : EHPAD(s) en JAZZ(s), dispositif de concerts dans les EHPAD et structures médicalisées. C'est ainsi qu'entre le 21 juin et le 21 septembre, 60 concerts ont été organisés dans soixante EHPAD avec 124 artistes.

Cette action au rayonnement régional entretient un lien particulier avec le territoire de Lyon et sa Métropole. Vingt concerts ont ainsi été organisés dans les EHPAD et résidences autonomie des neuf arrondissements de la Ville avec des artistes locaux : Helora Trio, Unity duo, The High Reeds, Vincent Perrier Trio, Suissa, Updown lovers, Un ange passe, Desiderio & Origlio et des artistes soutenus par la Ville de Lyon : ARFI, Obstinato (Géraldine Lefrêne & Maurade Mérini Duo).

Au titre du Fonds d'urgence, la délégation culture souhaite soutenir cette initiative qui participe à reconstruire du lien social après une période de crise sanitaire particulièrement difficile pour les résident.es en EHPAD et qui permet également de soutenir les artistes de jazz.

Le budget prévisionnel 2021 est de 355 700 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 15 000 €
Ville et Agglomération de Clermont-Ferrand : 45 000 €
Etat : 50 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 52 000 €
Métropole de Lyon : 5 000 €
Département der Puy-de-Dôme : 5 000 €
Sociétés civiles : 68 500 €
CNM : 35 000 €
Recettes propres : 12 800 €

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 12 000 € à l'association Jazz(s) RA.

Pour information, pas de demande de subvention reçue au titre de l'année 2020

Association Les amis de 6^{ème} continent - 77 rue de l'Abondance à Lyon 3^{ème}

L'association 6^{ème} continent a développé durant 20 ans : un festival interculturel, populaire et gratuit, avec une grande scène au Parc de Gerland et sur le quartier de la Guillotière (150 partenaires du territoire en 2017, nommé *Tous à la Guill*) et un lieu interculturel d'accompagnement de pratiques musicales, de diffusion, de qualification de la pratique en amateur, de convivialité. Le lieu, ancré dans le quartier de la Guillotière, au 151 rue Saint Michel, adresse historique de la culture lyonnaise, était dans le dispositif Scène découvertes depuis 2010. L'association a été dissoute en novembre 2017 et a déposé le bilan.

En 2018, l'association Les amis de 6^{ème} continent a été créée, sans salarié pour reprendre le festival. En 2019, seule la partie *Tous à la Guill* a eu lieu, sans subvention publique ; l'édition 2020 n'a pas eu lieu en raison du contexte sanitaire.

Initialement prévu du 3 au 6 juin, la 22^{ème} édition du festival a été décalée du 16 au 19 septembre dans le quartier de la Guillotière (16 septembre) et au Parc de Gerland (17 au 19 septembre) autour d'une programmation dédiée aux musiques du monde basée sur l'exigence artistique et sur l'accessibilité à tous avec une priorité aux artistes régionaux.

30 partenaires historiques du quartier de la Guillotière se sont associés à l'évènement : Alma, association Place du Pont, Atelier Chalopin, Atenium, Au P'tit 7, Bosquet, De l'Autre Côté du Pont, Flâneur, Fourmilière, Foyer Notre Dame des Sans Abris, French Fumoir, HO36, Librairies La Gryphe, et La Madeleine, Livestation, Lyonnais Kfé, Maison des Ados, Mécanique des fluides, MJC Jean Macé, O Ma café, Petit Bouclard, Poltred, Pure second hand, Sauvage Coquelet, Un air de Janis...

Les 17 et 18 septembre au Parc de Gerland ont été programmés : La dame (Bruxelles), Balkaniente (Rennes), OBF (Genève), DJ Olam (Montpellier), Toxic Frogs (Lyon) et La Sazon (Lyon). Un bal folk a été organisé le dimanche 19 septembre avec Plume (Die) et une trentaine d'associations ont participé au forum portant sur les solidarités et l'environnement.

Le budget prévisionnel 2021 est de 235 500 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 55 000 €
Etat : 20 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 20 000 €
Métropole de Lyon : 10 000 €
Mécénat : 25 000 €
Recettes propres : 85 000 €

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Les amis de 6^{ème} continent.

Pour information, pas de demande subvention au titre de l'année 2020

Association Lyon BD festival - 9 quai André Lassagne à Lyon 1^{er}

Créée en 2005, Lyon BD est une association née de l'initiative de quelques amateurs de bande dessinée. En 15 ans d'existence, elle a axé sa singularité sur la création originale de manifestations artistiques, l'investissement du tissu culturel de la Métropole de Lyon, le mélange des disciplines artistiques et l'ouverture à des partenariats internationaux.

La 16^{ème} édition du festival a eu lieu les 12 et 13 juin (version off du 1^{er} au 30 juin). Elle était axée sur la diversité : des esthétiques de la bande dessinée ; des soixante lieux qui ont accueilli le festival à Lyon et dans la région ; et les cinquante-six artistes invités. Dans la riche programmation, l'ouverture aux artistes internationaux est restée forte avec notamment des artistes en résidence libanais (Kamal Hakim et Mohamad Kraytem) et une exposition sur les scènes BD africaines à l'Hôtel de ville. Un volet dédié à la jeunesse était proposé avec des ateliers, un spectacle, un ciné-rencontre et une rencontre notamment Titeuf au Parc de la Tête d'or.

Pour 2021-23, Lyon BD a remporté en tant que chef de file un projet Europe creative *Comic Art Europe*. Ce projet comprend des appels à résidences, des bourses de création, des camps estivaux.

Afin de soutenir ce projet européen, la délégation culture souhaite apporter un financement complémentaire à l'association Lyon BD festival.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel 2021 est de 990 688 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 70 000 €
Ville de Lyon – Institut français : 26 000 €
Europe : 17 000 €
Etat : 15 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 175 000 €
Métropole de Lyon : 50 000 €
Recettes propres : 262 561 €

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 10 000 € à l'association Lyon BD festival.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 – votée au Conseil municipal du 25 mars 2021 : 50 000 €

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 40 000 €

Association le Réverbère – 38 rue Burdeau Lyon à 1^{er}

L'association le Réverbère concentre son activité sur la photographie contemporaine avec sa galerie rue Burdeau. Le Réverbère est la seule galerie lyonnaise à participer à l'édition de *Paris Photo* chaque année, plus grande foire internationale de photographie. La subvention de fonctionnement de la Ville est affectée à cette opération, précieuse pour la visibilité de la galerie et des artistes qu'elle soutient au niveau national.

La galerie accompagne vingt artistes, qu'elle représente et accompagne dans leurs projets d'expositions, d'édition, de résidence de création.

Soucieuse de relier les lieux qui soutiennent les photographes, l'association a eu l'initiative de coordonner depuis plusieurs années le carnet *Photographie(s) Lyon & co* qui permet au public de prendre connaissance de l'ensemble des propositions d'exposition de photographies. Dans chaque numéro, près de cent lieux diffusant la photographie à Lyon et sur la Métropole sont ainsi valorisés.

Afin de célébrer les 40 ans de la galerie, le Réverbère prévoit deux expositions originales : la première pour l'automne 2021 pensée avec six des assistant-es qui ont collaboré avec la galerie. Chacun-e aura un espace pour choisir parmi les 20 photographes représentés par la galerie les images qui les ont bouleversé, intrigué, dérangé ou nourri dans leur propre pratique. Cette exposition est pensée comme une relecture par la nouvelle génération des choix de Catherine Derioz et Jacques Damez, commissaires et fondateurs de la galerie. C'est aussi une manière de faire découvrir un métier souvent mal connu.

La seconde exposition marquant cet anniversaire sera une rétrospective consacrée à William Klein, autour de 90 photographies choisies avec lui, présentée à la galerie à partir de février 2022. C'est une exposition envisagée sous un angle inédit, puisqu'elle prend le parti de valoriser une longue et fructueuse collaboration de trente ans, entre l'artiste, son tireur Pierre-Louis Denis et la galerie Le Réverbère.

Au titre du fonds d'urgence, la Délégation culture souhaite soutenir la célébration des 40 ans d'existence de la galerie, qui en fait la plus ancienne galerie spécialisée en photographie en France.

Le budget prévisionnel 2021 est de 318 500 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 10 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 5 000 €
Recettes propres : 301 200 €

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 4 000 € à l'association le Réverbère.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 – votée au Conseil municipal du 8 juillet 2021 : 4 000 €

Subventions de fonctionnement reçues au titre de l'année 2020 – délégation culture : 4 000 €

Fonds d'urgence : 12 000 €

En raison de l'intérêt que présentent les activités des structures précitées, je vous propose d'allouer, pour l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement à chacune de ces 22 structures conformément au tableau récapitulatif ci-dessous.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a)– Dans le TITRE :

- lire :

« Attribution de subventions de fonctionnement à 22 structures et **135 artistes** au titre du Fonds d'Urgence pour un montant global de **573 750 euros** »

- au lieu de :

« Attribution de subventions de fonctionnement à 22 structures et **134 artistes** au titre du Fonds d'Urgence pour un montant global de **570 750€** »

b) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, paragraphe II :

- lire :

« Pour ce second volet, la Ville a reçu **156 demandes**. 21 dossiers ont été considérés inéligibles : 5 pour des artistes ayant déjà été soutenus en 2020 ; 12 pour une domiciliation hors Lyon ; 2 pour des dossiers remplis au nom de personnes morales et non physiques ; 2 pour des artistes en démarrage d'activités, ne pouvant justifier de pertes liées à la crise sanitaire. »

- au lieu de :

« Pour ce second volet, la Ville a reçu **155 demandes**. 21 dossiers ont été considérés inéligibles : 5 pour des artistes ayant déjà été soutenus en 2020 ; 12 pour une domiciliation hors Lyon ; 2 pour des dossiers remplis au nom de personnes morales et non physiques ; 2 pour des artistes en démarrage d'activités, ne pouvant justifier de pertes liées à la crise sanitaire. »

c) – Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

- lire :

« En raison de l'intérêt que présentent les activités des structures précitées, je vous propose d'allouer, pour l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement à chacune de ces **22 structures** conformément aux tableaux récapitulatifs ci-dessous. »

- au lieu de :

« En raison de l'intérêt que présentent les activités des structures précitées, je vous propose d'allouer, pour l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement à chacune de ces **x structures** conformément au tableau récapitulatif ci-dessous. »

d) – Dans Le DELIBERE :

-lire :

«

- 1- Des subventions exceptionnelles de fonctionnement pour un montant global de **573 750 €** sont allouées à 22 structures et **135** personnes physiques et réparties conformément aux tableaux ci-dessous. :

Des subventions de fonctionnement pour **135** personnes physiques pour un montant global de **401 750 €** sont allouées et réparties conformément au tableau ci-dessous (dans la colonne Musiques actuelle) :

Secteur	Nom de l'artiste	Montant demandé	Montant validé	Arrondissement
Musiques actuelles 66 artistes 184 650 €	JURINE Simon	3 500 €	3 000 €	3 ^{ème}
	SUISSA David	5 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	PAUMIER Pierre	2 873 €	2 800 €	2 ^{ème}
	DUVAL Sabrina	3 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	BOULAND Fanny	3 000 €	3 000 €	4 ^{ème}
	KILEDJIAN David	4 000 €	3 000 €	3 ^{ème}
	ROBERT Marie	1 900 €	1 900 €	7 ^{ème}
	RIVAILLE Lou	3 000 €	3 000 €	6 ^{ème}
	GARAND Aurélien	155 €	150 €	3 ^{ème}
	THINET Pierre-Emmanuel	5 718 €	3 000 €	1 ^{er}
	THIVEND Bruno	41 380 €	3 000 €	7 ^{ème}
	LUDOVICO DA SILVA Jonathan	6 720 €	3 000 €	3 ^{ème}
	SILVESTRI Charlotte	1 000 €	1 000 €	4 ^{ème}
	TRONYO Jérémy	5 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	ESTEVE Alissia	1 824 €	1 800 €	9 ^{ème}
	HORCH Omar	7 460 €	3 000 €	3 ^{ème}
	MARION David	3 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	PLASSE Guillaume	1 000 €	1 000 €	9 ^{ème}
	FRAIN Maxime	3 000 €	3 000 €	6 ^{ème}
	POL Anaïs	4 000 €	3 000 €	8 ^{ème}
	COLONNA Antoine	5 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	FAY Nicolas	6 100 €	3 000 €	7 ^{ème}
	CHARNAY Paul	2 500 €	2 500 €	6 ^{ème}
	LANZILLOTTA Marine	5 000 €	3 000 €	6 ^{ème}
	REBUT-MINOTTI Sylvain	5 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	HERBEPIN Elisabeth	5 550 €	3 000 €	4 ^{ème}
MANAUD Ulysse	6 500 €	3 000 €	7 ^{ème}	
GERARD Timothée	10 000 €	3 000 €	7 ^{ème}	
BOUDET Bastien	3 000 €	3 000 €	8 ^{ème}	
PEIRON Nicolas	3 000 €	3 000 €	6 ^{ème}	

Secteur	Nom de l'artiste	Montant demandé	Montant validé	Arrondissement
	TCHANGODEI Rémy	3 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	GLORIEUX Pierre	2 700 €	2 700 €	3 ^{ème}
	CHAMPION Gaël	3 500 €	3 000 €	Tout Lyon
	GALLET Evelyne	5 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	HIERRO Christian	10 549 €	3 000 €	9 ^{ème}
	KERMARC Etienne	3 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	BERSOT Charly	5 000 €	3 000 €	6 ^{ème}
	PIRIS Hélène	6 000 €	3 000 €	8 ^{ème}
	LEWKOWICZ Alex	3 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	CHARRIERE David	3 600 €	3 000 €	4 ^{ème}
	POOCH Cindy	3 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	LANCIEN Anais	3 000 €	3 000 €	4 ^{ème}
	CASTELLON Grégory	5 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	PEULTIER Julien	10 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	CHIRPAZ-CERBAT Mathias	1 600 €	1 600 €	6 ^{ème}
	BOBIN Frédéric	7 500 €	3 000 €	8 ^{ème}
	IGWE Obinna	7 200 €	5 000 €	7 ^{ème}
	ECUER Martin	2 000 €	2 000 €	6 ^{ème}
	FAVRE MERCURET Clément	11 274 €	3 000 €	4 ^{ème}
	WILAIN Arthur-Georges	2 000 €	2 000 €	3 ^{ème}
	DURAN Charlotte	5 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	LORIENT Marine	8 466 €	3 000 €	7 ^{ème}
	DEBONO Ornella	10 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	BASCHUNG Antoine	10 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	DELAVAL Jean	4 100 €	3 000 €	1 ^{er}
	MARTI Santiago	6 960 €	3 000 €	3 ^{ème}
	TSSAHELI Manon	3 000 €	3 000 €	6 ^{ème}
	JOURDY Caroline	10 000 €	3 000 €	2 ^{ème}
	DELAY Leo	2 200 €	2 200 €	1 ^{er}
	GRANIER Marc-Antoine	3 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	ADRIEN Florian	2 000 €	2 000 €	7 ^{ème}
	MELAY Vincent	4 500 €	3 000 €	1 ^{er}
	ROSNET Jean-Emmanuel	5 000 €	3 000 €	3 ^{ème}
	SAINT LAGER Bertrand	3 000 €	3 000 €	5 ^{ème}
	SCHERRER Jean-Noël	10 000 €	3 000 €	7^{ème}
	SKLIAR Elena	5 000 €	3 000 €	2 ^{ème}
	135 artistes	665 836 €	401 750 €	

2- Les conventions cadre établies entre la Ville de Lyon, l'association Lyon BD, et la SARL Balance Prod sont approuvées.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les mettre en œuvre.

4- La dépense en résultant, soit **573 750 €**, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, programme SOUTIENAC, opération FONDSURG, ligne de crédit 106847, nature 65748, fonction 30. »

- au lieu de :

«

1- Des subventions exceptionnelles de fonctionnement pour un montant global de **570 750 €** sont allouées à 22 structures et **134** personnes physiques et réparties conformément aux tableaux ci-dessous dans la colonne Musiques actuelle :

Secteur	Nom de l'artiste	Montant demandé	Montant validé	Arrondissement
Musiques actuelles 65 artistes 181 650 €	JURINE Simon	3 500 €	3 000 €	3 ^{ème}
	SUISSA David	5 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	PAUMIER Pierre	2 873 €	2 800 €	2 ^{ème}
	DUVAL Sabrina	3 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	BOULAND Fanny	3 000 €	3 000 €	4 ^{ème}
	KILEDJIAN David	4 000 €	3 000 €	3 ^{ème}
	ROBERT Marie	1 900 €	1 900 €	7 ^{ème}
	RIVAILLE Lou	3 000 €	3 000 €	6 ^{ème}
	GARAND Aurélien	155 €	150 €	3 ^{ème}
	THINET Pierre-Emmanuel	5 718 €	3 000 €	1 ^{er}
	THIVEND Bruno	41 380 €	3 000 €	7 ^{ème}
	LUDOVICO DA SILVA Jonathan	6 720 €	3 000 €	3 ^{ème}
	SILVESTRI Charlotte	1 000 €	1 000 €	4 ^{ème}
	TRONYO Jérémy	5 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	ESTEVE Alissia	1 824 €	1 800 €	9 ^{ème}
	HORCH Omar	7 460 €	3 000 €	3 ^{ème}
	MARION David	3 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	PLASSE Guillaume	1 000 €	1 000 €	9 ^{ème}
	FRAIN Maxime	3 000 €	3 000 €	6 ^{ème}
	POL Anaïs	4 000 €	3 000 €	8 ^{ème}
	COLONNA Antoine	5 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	FAY Nicolas	6 100 €	3 000 €	7 ^{ème}
CHARNAY Paul	2 500 €	2 500 €	6 ^{ème}	

Secteur	Nom de l'artiste	Montant demandé	Montant validé	Arrondissement
	LANZILLOTTA Marine	5 000 €	3 000 €	6 ^{ème}
	REBUT-MINOTTI Sylvain	5 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	HERBEPIN Elisabeth	5 550 €	3 000 €	4 ^{ème}
	MANAUD Ulysse	6 500 €	3 000 €	7 ^{ème}
	GERARD Timothée	10 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	BOUDET Bastien	3 000 €	3 000 €	8 ^{ème}
	PEIRON Nicolas	3 000 €	3 000 €	6 ^{ème}
	TCHANGODEI Rémy	3 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	GLORIEUX Pierre	2 700 €	2 700 €	3 ^{ème}
	CHAMPION Gaël	3 500 €	3 000 €	Tout Lyon
	GALLET Evelyne	5 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	HIERRO Christian	10 549 €	3 000 €	9 ^{ème}
	KERMARC Etienne	3 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	BERSOT Charly	5 000 €	3 000 €	6 ^{ème}
	PIRIS Hélène	6 000 €	3 000 €	8 ^{ème}
	LEWKOWICZ Alex	3 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	CHARRIERE David	3 600 €	3 000 €	4 ^{ème}
	POOCH Cindy	3 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	LANCIEN Anais	3 000 €	3 000 €	4 ^{ème}
	CASTELLON Grégory	5 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	PEULTIER Julien	10 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	CHIRPAZ-CERBAT Mathias	1 600 €	1 600 €	6 ^{ème}
	BOBIN Frédéric	7 500 €	3 000 €	8 ^{ème}
	IGWE Obinna	7 200 €	5 000 €	7 ^{ème}
	ECUER Martin	2 000 €	2 000 €	6 ^{ème}
	FAVRE MERCURET Clément	11 274 €	3 000 €	4 ^{ème}
	WILAIN Arthur-Georges	2 000 €	2 000 €	3 ^{ème}
	DURAN Charlotte	5 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	LORIoT Marine	8 466 €	3 000 €	7 ^{ème}
	DEBONO Ornella	10 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	BASCHUNG Antoine	10 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	DELAVAL Jean	4 100 €	3 000 €	1 ^{er}
	MARTI Santiago	6 960 €	3 000 €	3 ^{ème}
	TSSAHELI Manon	3 000 €	3 000 €	6 ^{ème}
	JOURDY Caroline	10 000 €	3 000 €	2 ^{ème}
	DELAY Leo	2 200 €	2 200 €	1 ^{er}
	GRANIER Marc-Antoine	3 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	ADRIEN Florian	2 000 €	2 000 €	7 ^{ème}

Secteur	Nom de l'artiste	Montant demandé	Montant validé	Arrondissement
	MELAY Vincent	4 500 €	3 000 €	1 ^{er}
	ROSNET Jean-Emmanuel	5 000 €	3 000 €	3 ^{ème}
	SAINT LAGER Bertrand	3 000 €	3 000 €	5 ^{ème}
	SKLIAR Elena	5 000 €	3 000 €	2 ^{ème}
	134 artistes	655 836 €	398 750 €	

2- La convention cadre établie entre la Ville de Lyon et l'association Lyon BD est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à le mettre en œuvre.

4- La dépense en résultant, soit **570 750 €**, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, programme SOUTIENAC, opération FONDSURG, ligne de crédit 106847, nature 65748, fonction 30. »

DELIBERE

1- Des subventions exceptionnelles de fonctionnement pour un montant global de 573 750 € sont allouées à 22 structures et 135 personnes physiques et réparties conformément aux tableaux ci-dessous :

Des subventions de fonctionnement pour 135 personnes physiques pour un montant global de 401 750 € sont allouées et réparties conformément au tableau ci-dessous (dans la colonne Musiques actuelles) :

Secteur	Nom de l'artiste	Montant demandé	Montant validé	Arrondissement
Arts visuels 34 artistes 107 800 €	MÜKERREM Tuncay	5 000 €	5 000 €	1 ^{er}
	STOCARD Lionel	3 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	BEN HAÏBA Laura	3 000 €	3 000 €	4 ^{ème}
	BORREL René	3 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	PERRE Thierry	2 300 €	1 500 €	4 ^{ème}
	MARILLER Mélissa	4 500 €	4 000 €	3 ^{ème}
	HULAK Hélène	4 540 €	4 000 €	1 ^{er}
	STOFLETH Bertrand	10 000 €	5 000 €	1 ^{er}
	GAUDILLERE Bertrand	5 000 €	5 000 €	7 ^{ème}
	SOUCHAUD Pauline	16 973 €	5 000 €	3 ^{ème}
	CAIZERGUES Yves	12 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	LEFEVRE Sébastien	9 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	GENIN Lucile	5 000 €	3 000 €	3 ^{ème}

Secteur	Nom de l'artiste	Montant demandé	Montant validé	Arrondissement
	PORTE Louise	1 500 €	1 500 €	1 ^{er}
	MAINGUY Catherine	5 000 €	5 000 €	1 ^{er}
	SANDLER Sarah	5 000 €	4 000 €	4 ^{ème}
	AINECHE Nawelle	5 000 €	5 000 €	4 ^{ème}
	METZGER Frantz	1 500 €	1 500 €	3 ^{ème}
	BRETT Leila	1 000 €	1 000 €	1 ^{er}
	TAOUFIK Aissa	1 700 €	1 700 €	8 ^{ème}
	ZIEGLER Hugo	3 500 €	3 500 €	1 ^{er}
	BOUCHEREAU Merryl	3 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	RIBES Hugo	5 000 €	5 000 €	1 ^{er}
	POUPPEVILLE Laura	4 000 €	2 000 €	3 ^{ème}
	DUROUX Lisa	1 500 €	1 500 €	1 ^{er}
	MARILLER Lydie	3 000 €	3 000 €	3 ^{ème}
	BLANCHEMAIN Caroline	5 000 €	5 000 €	1 ^{er}
	SOURDAIS Clémentine	1 794 €	1 700 €	1 ^{er}
	CAPOSSELA Maria Angela	3 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	MANGEOT Anne	2 500 €	2 500 €	5 ^{ème}
	MORETEAU Yannick	3 000 €	2 000 €	9 ^{ème}
	ESTURILLO Cédric	4 300 €	4 000 €	4 ^{ème}
	CHEVALLIER Agathe	1 455 €	1 400 €	7 ^{ème}
LENOIR Baptiste	3 000 €	3 000 €	1 ^{er}	
Cinéma 1 artiste 3 000 €	MALARA Julien	5 000 €	3 000 €	3 ^{ème}
Danse et cirque 3 artistes 8 000 €	SERVILLAT Martin	4 000 €	3 000 €	9 ^{ème}
	KEPEKIAN Nancy	5 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	SCHWEIZER Joana	5 000 €	2 000 €	5 ^{ème}
Patrimoine 5 guides- conférencier-es 22 600 €	BENIGUI Jean-Alexandre	14 841 €	5 000 €	7 ^{ème}
	CLEMENCON Magali	5 000 €	5 000 €	1 ^{er}
	BOYER Jérémie	2 652 €	2 600 €	8 ^{ème}
	MARTINEZ Jean	5 000 €	5 000 €	2 ^{ème}
	WICART CLAIRE	5 000 €	5 000 €	Tout Lyon
Lecture et poésie 4 auteur-es 18 000 €	MORTIER Carole	7 000 €	5 000 €	6 ^{ème}
	BERTRAND Mathieu	7 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	LAUPIN Patrick	5 000 €	5 000 €	1 ^{er}
	TURGEON Alain	7 600 €	5 000 €	4 ^{ème}
Média 1 artiste 3 000 €	DI GIOVAMBATTISTA Marie-Lucie	10 000 €	3 000 €	7 ^{ème}

Secteur	Nom de l'artiste	Montant demandé	Montant validé	Arrondissement
Musiques actuelles 66 artistes 184 650 €	JURINE Simon	3 500 €	3 000 €	3 ^{ème}
	SUISSA David	5 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	PAUMIER Pierre	2 873 €	2 800 €	2 ^{ème}
	DUVAL Sabrina	3 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	BOULAND Fanny	3 000 €	3 000 €	4 ^{ème}
	KILEDJIAN David	4 000 €	3 000 €	3 ^{ème}
	ROBERT Marie	1 900 €	1 900 €	7 ^{ème}
	RIVAILLE Lou	3 000 €	3 000 €	6 ^{ème}
	GARAND Aurélien	155 €	150 €	3 ^{ème}
	THINET Pierre-Emmanuel	5 718 €	3 000 €	1 ^{er}
	THIVEND Bruno	41 380 €	3 000 €	7 ^{ème}
	LUDOVICO DA SILVA Jonathan	6 720 €	3 000 €	3 ^{ème}
	SILVESTRI Charlotte	1 000 €	1 000 €	4 ^{ème}
	TRONYO Jérémy	5 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	ESTEVE Alissia	1 824 €	1 800 €	9 ^{ème}
	HORCH Omar	7 460 €	3 000 €	3 ^{ème}
	MARION David	3 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	PLASSE Guillaume	1 000 €	1 000 €	9 ^{ème}
	FRAIN Maxime	3 000 €	3 000 €	6 ^{ème}
	POL Anaïs	4 000 €	3 000 €	8 ^{ème}
	COLONNA Antoine	5 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	FAY Nicolas	6 100 €	3 000 €	7 ^{ème}
	CHARNAY Paul	2 500 €	2 500 €	6 ^{ème}
	LANZILLOTTA Marine	5 000 €	3 000 €	6 ^{ème}
	REBUT-MINOTTI Sylvain	5 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	HERBEPIN Elisabeth	5 550 €	3 000 €	4 ^{ème}
	MANAUD Ulysse	6 500 €	3 000 €	7 ^{ème}
	GERARD Timothée	10 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	BOUDET Bastien	3 000 €	3 000 €	8 ^{ème}
	PEIRON Nicolas	3 000 €	3 000 €	6 ^{ème}
	TCHANGODEI Rémy	3 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	GLORIEUX Pierre	2 700 €	2 700 €	3 ^{ème}
CHAMPION Gaël	3 500 €	3 000 €	Tout Lyon	
GALLET Evelyne	5 000 €	3 000 €	1 ^{er}	
HIERRO Christian	10 549 €	3 000 €	9 ^{ème}	
KERMARC Etienne	3 000 €	3 000 €	1 ^{er}	
BERSOT Charly	5 000 €	3 000 €	6 ^{ème}	
PIRIS Hélène	6 000 €	3 000 €	8 ^{ème}	
LEWKOWICZ Alex	3 000 €	3 000 €	1 ^{er}	

Secteur	Nom de l'artiste	Montant demandé	Montant validé	Arrondissement
	CHARRIERE David	3 600 €	3 000 €	4 ^{ème}
	POOCH Cindy	3 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	LANCIEN Anais	3 000 €	3 000 €	4 ^{ème}
	CASTELLON Grégory	5 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	PEULTIER Julien	10 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	CHIRPAZ-CERBAT Mathias	1 600 €	1 600 €	6 ^{ème}
	BOBIN Frédéric	7 500 €	3 000 €	8 ^{ème}
	IGWE Obinna	7 200 €	5 000 €	7 ^{ème}
	ECUER Martin	2 000 €	2 000 €	6 ^{ème}
	FAVRE MERCURET Clément	11 274 €	3 000 €	4 ^{ème}
	WILAIN Arthur-Georges	2 000 €	2 000 €	3 ^{ème}
	DURAN Charlotte	5 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	LORiot Marine	8 466 €	3 000 €	7 ^{ème}
	DEBONO Ornella	10 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	BASCHUNG Antoine	10 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	DELAVAL Jean	4 100 €	3 000 €	1 ^{er}
	MARTI Santiago	6 960 €	3 000 €	3 ^{ème}
	TSSAHELI Manon	3 000 €	3 000 €	6 ^{ème}
	JOURDY Caroline	10 000 €	3 000 €	2 ^{ème}
	DELAY Leo	2 200 €	2 200 €	1 ^{er}
	GRANIER Marc-Antoine	3 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	ADRIEN Florian	2 000 €	2 000 €	7 ^{ème}
	MELAY Vincent	4 500 €	3 000 €	1 ^{er}
	ROSNET Jean-Emmanuel	5 000 €	3 000 €	3 ^{ème}
	SAINT LAGER Bertrand	3 000 €	3 000 €	5 ^{ème}
SCHERRER Jean-Noël	10 000 €	3 000 €	7 ^{ème}	
SKLIAR Elena	5 000 €	3 000 €	2 ^{ème}	
Musiques classiques et contemporaines 2 artistes 5 000 €	HENOC Jason	6 000 €	3 000 €	4 ^{ème}
	GLAD Charlie	2 000 €	2 000 €	1 ^{er}
Théâtre 19 artistes 49 700 €	BUY Fany	1 000 €	1 000 €	1 ^{er}
	DESSANE Bertrand	3 000 €	1 500 €	1 ^{er}
	SECLE Philippe	6 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	VIGOROSO Paola	3 500 €	3 000 €	4 ^{ème}
	LEPAPE-HELLY Valérie	3 000 €	3 000 €	1 ^{er}
	BLUTEAU Claire	2 500 €	2 500 €	9 ^{ème}
	DE FORESTA Aurélie	2 500 €	2 500 €	8 ^{ème}

Secteur	Nom de l'artiste	Montant demandé	Montant validé	Arrondissement
	BALMINO Stephane	5 000 €	3 000 €	5 ^{ème}
	MILAN Jean-Félix	2 000 €	2 000 €	1 ^{er}
	CORNIBERT Sarah	5 000 €	3 000 €	7 ^{ème}
	SIMON Silvère	9 839 €	3 000 €	1 ^{er}
	ALRIQUET Mathilde	1 592 €	1 500 €	3 ^{ème}
	LEMARCHAND Maxence	3 120 €	3 000 €	5 ^{ème}
	FORT Louis Antoine	6 760 €	3 000 €	2 ^{ème}
	ORTIZ-BALIN Anne-Sophie	5 520 €	3 000 €	2 ^{ème}
	RAHIM Nadh	3 500 €	3 000 €	5 ^{ème}
	DAVIN Camille	2 700 €	2 700 €	4 ^{ème}
	CRIBIER Mathilde	3 500 €	3 000 €	9 ^{ème}
	LACROIX Jean	3 321 €	3 000 €	7 ^{ème}
	135 artistes	665 836 €	401 750 €	

- Des subventions de fonctionnement pour 6 personnes morales au titre d'une aide à la reprise pour un montant global de 57 000 € sont allouées et réparties conformément au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS		Montant
Aide à la reprise	Festival Connexions (Villeurbanne)	10 000 €
	Silk me back (Vaulx-en-Velin)	11 000 €
	Jazz RA (Lyon 1 ^{er})	12 000 €
	Les amis de 6 ^e Continent (Lyon 3 ^{ème})	10 000 €
	Lyon BD Festival (Lyon 1 ^{er})	10 000 €
	Le Réverbère (Lyon 1 ^{er})	4 000 €
TOTAL		57 000 €

- 2- Les conventions cadre établies entre la Ville de Lyon, l'association Lyon BD, et la SARL Balance Prod sont approuvées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les mettre en œuvre.

- 4- La dépense en résultant, soit 573 750 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, programme SOUTIENAC, opération FONDSURG, ligne de crédit 106847, nature 65748, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET